

# RENAULT

## 49. Emissions de CO2 /consommation de carburant:

consommation d'énergie électrique

### 1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs

Essence / Diesel	Emissions de CO2	Consommation
Conditions urbaines :	161 g/km	7,0 l/100km
Conditions extra-urbaines :	107 g/km	4,7 l/100km
Conditions mixtes :	127 g/km	5,5 l/100km
Pondéré, conditions mixtes :	-	-

GPL/GN/Ethanol

Emissions de CO2	Consommation
Conditions urbaines:	-
Conditions extra-urbaines :	-
Conditions mixtes :	-
Pondéré, conditions mixtes :	-

### 2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides chargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique

(pondérée, conditions mixtes)

Autonomie en mode électrique

## Divers

### 51. Véhicules à usage spécial désignation

conformément à l'annexe 2, part5

### 52. Remarques (\*)

- 30.1: (\*) 1509 mm
- 30.2: (\*) 1513 mm
- 35: (\*) 185/65 R15 (88)T M+S, 6.00 J 15 - 40
- 35: (\*) 195/55 R16 (87) H, 6.50 J 16 - 44
- 35: (\*) 195/55 R16 (87) H M+S, 6.50 J 16 - 44

Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz

:Non

## CERTIFICAT DE CONFORMITE VEHICULES COMPLETS M1

Je soussigné, Hubertus BELLONI

certifie par la présente que le véhicule :

- 0.1. Marque :RENAULT
- 0.2. Type :R
- Variante :5ROG
- Version :5ROGOH
- 0.2.1. Descriptions commerciales :CLIO
- 0.4. Catégorie du véhicule :M1

0.5. Nom et adresse du constructeur :RENAULT s.a.s.  
13-15, Quai Alphonse Le Gallo  
92100 Boulogne-Billancourt  
France

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Plaque dans l'encadrement de la porte arrière droite sous la gache

Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Marquage à froid situé sur le plancher arrière (à proximité de la roue de secours) coté droit

- 0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur: - (le cas échéant)
- 0.10. Numéro d'identification du véhicule :VF15ROGOH48796505
- est conforme à tous égards au type complet décrit dans
- La réception :e2\*2001/116\*0327\*53
- Délivrée le :31/01/2013

Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à et qu'ils utilisent les unités :Droite  
pour l'indicateur de vitesse :Métriques

Guyancourt 22/03/2013  
H. BELLONI  
Chef du service 'Homologation Officielle'



